

## **Avis n°2019-06**

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 2 décembre 2019  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente de l'Université Lumière Lyon 2**

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1  
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2*

Le quorum n'ayant pas été constaté en début de séance, un second CAC plénier s'est réuni à 11 heures (27 membres présents et représentés).

### **Rend l'avis suivant :**

**Objet : Création d'une mention de doctorat « Langues et littératures antiques »**

La présidente de l'Université Lumière Lyon 2 soumet pour avis au Conseil académique plénier la Création d'une mention de doctorat « Langues et littératures antiques ».

**Résultat des votes :**

Nombre présents et représentés : 25

Pour : 25

Le présent avis favorable est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Lyon, le 4 décembre 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE  
Nathalie DOMPNIER